



RAPPORT ANNUEL 2009

FINANCEMENT D'APPUI EN EXPERTISE A L'ETAT CONGOLAIS

RDC0302011
NN3000142



Table des matières

1	Fiche projet	3
2	Situation actuelle en bref	4
3	Bilan de la planification des activités	5
	3.1 <i>Aperçu des études effectuées en 2009</i>	5
	3.2 <i>Aperçu de l'expertise mise à disposition en 2009</i>	5
	3.2.1 Synthèse des activités de l'expert en appui à la Direction de Coordination des Ressources Extérieures/ Ministère du Plan.....	6
	3.2.2 Synthèse des activités de l'expert en appui à la Direction de Planification Régionale / Ministère du Plan.....	7
	3.2.3 Synthèse des activités de l'expert en appui à la Direction des Etudes Macro- Economiques / Ministère du Plan.	9
	3.2.4 Synthèse des activités de l'expert en appui au Ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme.	10
	3.3 <i>Analyse de la planification des activités</i>	12
4	Bilan des finances	13
	4.1 <i>Aperçu des dépenses par rapport au planning financier</i>	13
	4.2 <i>Analyse du planning financier</i>	13
5	Suivi des indicateurs	14
	5.1 <i>Dysfonctionnement et évènements nouveaux éventuels</i>	14
	5.2 <i>Cohérence et pertinence de l'intervention</i>	14
	5.3 <i>Évolution des indicateurs</i>	14
6	Appréciation des critères de suivi	15
	6.1 <i>Efficiences</i>	15
	6.2 <i>Efficacité</i>	15
	6.3 <i>Durabilité</i>	16
7	Nouveau planning	16
	7.1 <i>Planning des activités 2010</i>	16
	7.2 <i>Planning financier de l'année 2010</i>	17
8	Conclusions	18
	8.1 <i>Activités</i>	18
	8.2 <i>Recommandations</i>	18

1 FICHE PROJET

Financement	Direction Générale de la Coopération au Développement, Belgique
Exécution	Coopération Technique Belge (CTB)
Partenaires	Ministère du plan
Localisation du projet	Kinshasa RDC
Bénéficiaires directs	Ministères et organismes publics
Date de signature de la Convention Spécifique	06/10/2004
Durée	Initiale : 36 mois 1^{ère} Prolongation : 36 mois 2^{ème} Prolongation : 6mois
Date de fin de Projet	05/04/2010
Budget	10.000.000 €
Objectif spécifique	Soutenir la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement dans le cadre du PIC en finançant la réalisation d'études d'identification, des expertises et missions de courte durée, des séminaires, des ateliers et des activités de recherche.

2 SITUATION ACTUELLE EN BREF

La Convention Spécifique prenant fin en octobre 2008 a dû être prolongée pour six mois en vue de permettre la mise en place d'une nouvelle convention selon les termes que la Commission Mixte entre les deux pays auraient définis.

Il est en effet retenu dans le Programme Indicatif de Coopération 2010-2013, signé en décembre 2009, qu'un budget de 4 millions d'Euro est alloué au FEE auquel sera ajouté le reliquat du FEE régi par la convention actuelle prenant fin le 5 avril 2010.

L'objectif de la future Convention spécifique sera de financer des missions d'études et d'expertise en lien direct avec :

- les trois secteurs de concentration et les approches thématiques transversales du présent PIC ;
- les secteurs où la coopération belge se retire mais dans lesquels elle garde une présence via la coopération déléguée ;
- la mise en œuvre des principes de l'efficacité de l'aide tels que définis par la Déclaration de Paris (2005), l'Agenda pour l'action d'Accra (septembre 2008) et l'Agenda de Kinshasa issu du Forum National de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide (juin 2009), à raison d'un maximum de 25% du fonds.

En raison de la diversité des études menées jusqu'à présent et pour améliorer l'efficacité des interventions réalisées dans le cadre du FEE, un manuel de procédure d'utilisation et de gestion du fonds définissant entre autres les critères d'éligibilité, le canevas de présentation, les modalités de sélection, d'agrément, de suivi et d'évaluation sera rédigé à partir des enseignements tirés des études et consultations d'expertises de ces dernières années et de celles destinées à la phase d'identification du présent PIC et sera adopté au plus tard à l'issue du premier semestre 2010.

Le résumé des activités se présentes comme ci-après :

1. Deux études lancées en 2008 ont été poursuivies durant l'année 2009 tandis que six autres études ont été initiées en 2009, lesquelles sont toutes en cours.
2. Deux experts long terme sont arrivés à fin contrat en 2009, un troisième a mis fin à ses prestations lequel a été remplacé durant la même année. Un nouveau a été recruté selon une requête introduite en 2008. Ceci donne un nombre de 4 experts long terme à fin décembre.

3 BILAN DE LA PLANIFICATION DES ACTIVITES

3.1 Aperçu des études effectuées en 2009

(1) Etat des lieux des établissements d'enseignement des sciences de santé du niveau secondaire en RDC.

L'étude a été initiée en 2008 pour un montant de 116.096 € par le Ministère de la Santé publique et a été clôturée en décembre 2009.

(2) L'appui à la ville Lubumbashi à travers le Comité Provincial de pilotage de la stratégie de renforcement du système de la santé.

L'Inspection Provinciale du Katanga a initiée cette étude en 2008 avec la contribution de la Direction d'Etudes et de Planification du Ministère de la Santé, l'appui technique de l'Ecole de santé publique de l'Université de Lubumbashi et du Département de Santé Publique de l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers. Prévue pour une durée de deux ans, elle connaît des difficultés de rapportage et est susceptible d'être suspendue en 2010. Le montant prévisionnel est de 116.000 €.

(3) Expert national attaché au Ministère du Développement rural pour Groupe Thématique 8.

Sur demande du Ministère du Développement rural, la mise à disposition d'un expert court terme a été effectuée à partir du 1er octobre 2009 pour une durée de six mois.

(4) Appui au processus de validation de la RDC à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives.

Sollicité par le Ministère du Plan en 2009, cet appui a consisté dans une première phase dans le recrutement d'un Conciliateur ainsi que dans le financement de ses prestations. Une deuxième portera sur la diffusion du rapport du Conciliateur. Le budget global est de 100.000\$US.

(5) Assainissement des établissements de l'Enseignement supérieur et universitaire.

Un retard de démarrage a conduit le Ministère de tutelle à revisiter la fiche de l'appui sollicité. La requête est en cours d'examen pour un montant de 36.172 €.

D'autres appuis à la fonctionnalité de quelques structures ont été réalisés:

(6) Appui à la préparation de la Commission Mixte

(7) Appui au Secrétariat Général de la Coopération Internationale

(8) Appui au Direction de Coordination des Ressources Extérieures

3.2 Aperçu de l'expertise mise à disposition en 2009

Le Fonds a permis de financer la présence d'une expertise et d'un appui logistique adéquat les structures administratives de l'Etat congolais tels que repris dans le tableau ci-dessous :

A	Ministère de Transport		
A.2	ONATRA	Yves GALVEZ	Fin Contrat
A.3	Régie des Voies Aériennes	Charles OUATTARA	Fin Contrat
B	Ministère du Plan		
B.1	Direction de la Planification Régionale	Paul LAMBERS	Fin Contrat
B.2	Direction de la Coordination des Ressources Extérieures	Keko FATIMA	En cours
B.3	Etudes Macro Economiques	Bourel TOURE	En cours
B.4	DPR	Kurt PETIT	Arrivé en remplacement
C	Ministère de l'Environnement		
C.1	Facilitation d'adhésion au processus FLEGT « Forestry Law Enforcement, Governance and Trade »	Emmanuel Heuse	Arrivé en 2009

3.2.1 Synthèse des activités de l'expert en appui à la Direction de Coordination des Ressources Extérieures/ Ministère du Plan.

Depuis les travaux d'Accra sur le monitoring des Principes d'engagement dans les Etats fragiles, ainsi que ceux relatives au Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat, synergie évidente se dégage entre l'appui de l'expert affecté à la DCRE/Plan et les orientations et engagements pris par la Belgique en matière d'efficacité de l'aide, particulièrement dans le domaine de coopération avec les Etats en situation de fragilité. Le PIC 2010-2013 signé en décembre 2009 met en exergue cette dimension.

Les principales contributions peuvent être reprises comme ci-dessous:

1. La **vulgarisation de la Déclaration de Paris et des « Principes d'engagement international dans les Etats fragiles et les situations précaires »**, destinée à améliorer l'efficacité et la coordination de l'aide extérieure, a pu se réaliser dans la plupart des provinces [Katanga, janvier 2009 ; Bas-Congo, février 2009 ; Province Orientale, 5-10 mai 2009 ; Bandundu, 21-25 juin 2009 ; Sud Kivu, 19-24 juillet 2009 ; Nord Kivu, 25-31 juillet 2009], sauf à l'Equateur, dans les deux Kasai et au Maniema pour des raisons de disponibilité budgétaire. La vulgarisation a bénéficié aux cadres des différentes administrations provinciales, aux ministres provinciaux, aux élus de l'Assemblée provinciale, à la société civile et aux donateurs présents dans la province.
2. La contribution à la réalisation du **Forum national de haut niveau sur l'efficacité de l'aide en RDC** (15-16 juin 2009) a permis d'obtenir d'importants résultats au niveau de la répartition et de l'adéquation de l'aide, de la revue des mécanismes et instruments de mise en œuvre des programmes et de l'architecture de l'aide, notamment au travers des mécanismes et organes de pilotage et de coordination.
3. La mise sur pied, avec les services concernés du Ministère du Plan, notamment l'équipe de la Plateforme de gestion de l'Aide et des Investissements (PGAI), de la **matrice de suivi de la mise en œuvre des mesures concrètes de l'Agenda de Kinshasa** (du 16 juin 2009) et du **Comité technique consultatif**, chargé d'en faire le suivi et l'analyse, tant du point de vue du Gouvernement que des donateurs.

4. Le suivi permanent de l'Agenda d'Action d'Accra, la DCRE/Ministère du Plan étant point focal pour l'OCDE, en particulier pour les travaux concernant **(i)** le *Monitoring des Principes pour l'engagement international dans les Etats fragiles et les situations précaires* (**présidence** assurée par la RDC) et **(ii)** le *Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat* (**coprésidence** RDC/DFID). Pilotage avec l'OCDE du **Rapport pays 2009** dans les deux domaines et du **Rapport global du Monitoring des Principes** pour les 5 autres pays contribuant à l'exercice (Afghanistan, Haïti, République Centrafricaine, Sierra Leone, Timor Leste).
5. La préparation et le suivi des travaux de la tenue du **Symposium de la société civile de la RDC** (25 au 27 mai 2009), dont les résultats collectifs ont été **(i)** la Déclaration du Centre Nganda, **(ii)** la feuille de Route post symposium, **(iii)** la Charte de la Société Civile de la RDC et **(iv)** le projet de Protocole d'Accord entre le Gouvernement et les Organisations de la Société Civile de la RDC.
6. Le pilotage de l'élaboration du **Répertoire national 2009 des ASBL et EUP**, qui constitue une base de données statistiques d'environ 4300 entités exerçant sur l'ensemble du territoire. Les informations du Répertoire 2009, qui seront très prochainement « basculées » dans la PGAI, renseignent sur le pays d'origine de l'ASBL/EUP, la zone d'intervention ou la province, le domaine d'intervention ou le secteur, le siège social et le responsable. Ce travail cartographique, très utile dans le cadre de la révision de la loi 004/2001 du 20 juillet 2001 sur les ASBL et EUP, a été présenté à la 3^{ème} Table ronde des Ministres provinciaux du Plan à Kisangani en décembre 2009.
7. Contribution à l'élaboration et à la rédaction du **projet de Moratoire** concernant la loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 ainsi qu'à un **Edit provincial type** dans le domaine régissant les ASBL/EUP et les autorités provinciales. Ces résultats, fruit d'un travail de 6 mois d'un Groupe de travail ad hoc, animé, dirigé par la DCRE avec l'appui de l'Expert et composé des représentants des administrations impliquées (DGI, DGM, Ministère du Travail, Plan...), des ONG internationales et nationales, de OCHA et de la MONUC, ont été présentés et discutés à la rencontre de Kisangani. L'idée est de permettre, au moins à titre temporaire, la prise de mesures visant à améliorer les relations entre le niveau central et le niveau provincial ainsi que le cadre de travail des ASBL et EUP. A terme, l'objectif visé est de changer ou de **réviser le cadre légal actuel issu de la loi n°004/2001**. L'idée d'un **Guichet unique** est également défendue dans ce cadre. Il aurait un rôle d'accueil, d'information, d'arbitrage et de facilitation en faveur des ASBL et EUP.

3.2.2 Synthèse des activités de l'expert en appui à la Direction de Planification Régionale / Ministère du Plan.

L'expert étant arrivé en RDC le 26 juin 2009, la note synthétique couvre la période juillet – décembre 2009 et reprend les activités phares suivantes :

1. Introduction de l'expert et compréhension du contexte de travail
 - Présentation et audiences de l'expert au SEM Ministre du Plan, secrétaire général et directeurs du Plan, CTAD etc.
 - Analyse du travail de l'ex-expert DPR, Mr. Paul Lambers

- Recherche d'informations et capitalisation des expériences
2. Introduction du concept du développement durable dans les réflexions sur la planification territoriale
 - Organisation et animation des ateliers d'échanges d'informations (avec la DPR, l'administration du Plan, le cabinet du Ministre, les partenaires tels que le PAIDECO et le PADDL, les DEP sectoriels)
 - Mise au point des approches simplifiées (revenu territorial, capital humain, capital naturel)
 - Élaboration des présentations power point sur le développement durable
 - Élaboration d'un draft du manuel de planification territoriale (45 pages)
 - Recherche d'information sur le concept du développement durable
 3. Activités en tant que point focal CTB dans le domaine gouvernance économique / décentralisation :
 - La réforme des finances publiques avec les bailleurs de fonds concernés
 - Suivi de l'étude de découpage territorial, réalisée sous financement de la BM, PNUD, DCE, CTB
 - Rédaction des avis et notes techniques
 - Echanges et partage des points de vue avec la BM, DCE, PNUD/FENU
 4. Participation et préparation de la Table Ronde à Goma avec les ministres provinciaux du Plan
 - Préparation à Matadi de l'intervention du Ministre provincial du Plan de la province de Bas-Congo à la table ronde de Goma, présidé par SEM Ministre du Plan
 - Participation à la table ronde de Goma, avec l'ensemble des Ministres provinciaux du Plan
 - Intervention en plénière par la présentation des activités de la DPR et la Feuille de Route – plan quinquennal 2011-2015
 - Préparation de l'intervention du directeur de la DPR sur la sélection et la priorisation des actions de développement
 5. Organisation et participation des missions en provinces par la DPR
 - Élaboration des TDR et annexes
 - Participation aux missions à Kasai Occidental (Kananga) et Province Orientale (Kisangani, Isangi)
 - Elaboration du rapport synthèse pour la mission en Province Orientale
 - Mise au point de la méthodologie 3DDD (les trois dimensions du développement durable)

6. Autres notes techniques rédigées (à peu près 50 notes ont été produites en 2009 par l'expert):
- Finalisation des termes de référence sur le partage d'information (Bibliothèque Numérique)
 - Élaboration et suivi du plan de travail DPR 2009
 - Elaboration des notes et présentations power point sur la décentralisation et la planification
 - Elaboration d'une note sur la caisse nationale de péréquation

3.2.3 Synthèse des activités de l'expert en appui à la Direction des Etudes Macro-Economiques / Ministère du Plan.

1. Analyse de la conjoncture économique

Deux notes de conjonctures, financées respectivement par le PNUD et la BAD, ont été produites par la Direction des Etudes Macroéconomiques. Cette activité avait été lancée l'année d'avant (2008) par l'Expert et cette année (2009) elle a été totalement prise en charge par les cadres de la Direction. Le rôle de l'expert dans le processus de production des notes de conjoncture a été principalement focalisé sur la supervision des aspects techniques d'analyse.

2. Etudes, et Notes techniques

Il avait été décidé, en 2008, de mettre sur place une base de données macroéconomiques qui sera actualisée périodiquement par des Notes techniques adressées au Ministre. De ce fait, la base des données macroéconomiques a été complétée. Des cadres de la direction ont été formés à son utilisation et à son actualisation.

3. Cadrage macroéconomique pour les provinces

Il a été procédé à l'élaboration des comptes macroéconomiques provinciaux pour les années 2006, 2007 et 2008 pour l'ensemble des 11 provinces de la RD Congo. Ce travail, qui a pour but d'aider les provinces dans la gestion de finances provinciales, a été effectué comme suite aux recommandations du séminaire Gouvernemental de février 2009 portant sur la décentralisation budgétaire. Le travail à consister à déterminer le produit intérieur brut (PIB) de la province, à reconstituer le compte consolidé des finances publics, le compte des échanges et la situation monétaire de la province pour les années concernées. Ce travail a été réalisé conjointement avec la Banque Mondiale.

4. Contribution aux missions

En collaboration avec la Banque Mondiale, l'Expert a participé à 11 missions dans les onze provinces de la RDC avec une durée moyenne de 10 jours par province. Dans ces missions, qui ont porté sur les comptes macroéconomiques précédemment évoqués, le travail a été effectué avec tous les chefs de divisions des provinces sous la direction du Ministre du Plan ou des Finances provinciales. Les résultats des travaux ont été discutés avec les chefs de divisions et restitués au Gouvernement provincial L'Expert a

aussi participé à une mission à Washington DC dans le cadre des travaux sur le cadre macroéconomique au niveau national.

L'ensemble des cadres de la Direction ont été formés au cadrage macroéconomique./ Dans l'optique de renforcement de leurs capacités, bon nombre d'entre eux ont participé aux missions relatives à la reconstitution des comptes macroéconomiques au niveau des Provinces. L'Expert a participé à l'animation de plusieurs séminaires notamment celui portant sur le cadrage Macroéconomique provincial, avec l'équipe de la Banque Mondiale, et qui a réuni tous les chefs de Divisions provinciaux du plan en Décembre 2009 à Kinshasa.

3.2.4 Synthèse des activités de l'expert en appui au Ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme.

En septembre 2009, un expert a été mis à la disposition du MECNT par la Belgique suite à son engagement d'appuyer la facilitation du plan d'action FLEGT (Forest, Law Enforcement, Governance and Trade). Cet engagement est le résultat de l'intérêt manifesté par la RDC en février 2008 de prendre part au Plan susmentionné.

Les principaux termes de référence de l'expert sont ci-après repris :

- l'analyse des enjeux, l'identification des acteurs et la radiographie des initiatives en appui à la gouvernance forestière en RDC ;
- l'organisation d'ateliers de discussion multi-acteurs à Kinshasa afin de sensibiliser les parties prenantes par rapport au FLEGT ;
- l'élaboration de projets de préparation du cadre institutionnel et d'adaptation des capacités des acteurs congolais dans la perspective de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT.

Le plan d'action FLEGT est un processus lancé par la Commission européenne en 2003, avec l'objectif de renforcer la gestion durable des forêts tropicales en luttant contre l'exploitation et la commercialisation illégale des forêts dans les pays exportateurs de bois par la conclusion d'accords bilatéraux entre ces pays et la CE. Ces accords sont appelés APV (Accords de Partenariat Volontaire).

Un APV est un accord commercial bilatéral entre un pays producteur et l'Union Européenne qui met en place un système conjoint de vérification de la légalité obligatoire pour tous les bois exportés de ce pays producteur vers les marchés européens.

Principales activités mises en œuvre par la facilitation en 2009

1. Sensibilisation des parties prenantes du secteur forestier (administration / secteur privé / société civile) par des rencontres d'explication et d'éclaircissement sur le plan d'action FLEGT
2. Appui au Ministère de tutelle (MECNT) pour le développement d'un projet de renforcement des capacités de la Direction de la Gestion Forestière (DGF) (programme ACP-FLEGT de la FAO)

3. Appui à la société civile (WWF-CODELT) pour le développement d'un projet de grille de légalité pilote (programme ACP-FLEGT de la FAO)
4. Appui à la société civile (UICN-SFCG) pour le développement d'un projet de sensibilisation au FLEGT (projet PIPLLE / facilité ENRTP)
5. Participation à la semaine FLEGT (CE / Bruxelles) avec la DGF
6. Organisation d'un premier atelier de sensibilisation (9 décembre)
7. Diffusion d'un poster d'introduction au plan d'action FLEGT en RDC

Perspectives et prochaines étapes à partir de 2010

1. Etant donné la forte volonté politique exprimée par les autorités, la RDC demandera sans doute très prochainement l'ouverture officielle de négociations bilatérales avec la CE en vue de conclure un APV.
2. Etant donné que la dimension participative est un élément central pour assurer la crédibilité du processus de négociation, il sera nécessaire de mettre en œuvre rapidement un programme national de sensibilisation et d'implication de toutes les parties prenantes du secteur forestier à travers tout le territoire.
3. Une fois les négociations ouvertes :
 - constitution d'une équipe multipartite de négociateurs congolais au sein du gouvernement, chargée d'établir les positions de négociation officielles de la RDC de manière participative (il faudra à cet égard appuyer l'adaptation des capacités nationales disponibles) ;
 - établissement d'une feuille de route des négociations avec la CE, précisant les étapes et les délais nécessaires pour travailler sur les thèmes et composantes identifiés comme importants par les deux parties (il faudra veiller à la coordination avec les nombreuses autres initiatives qui se profilent en matière d'appui à la gouvernance du secteur forêts et environnement) ;
 - élaboration d'une grille de légalité (ce qui doit être vérifié), d'un système de contrôle de la légalité, et d'un système de délivrance d'autorisations FLEGT obligatoires pour les exportations vers l'UE.
4. Signature de l'APV et mise en place du système de vérification de la légalité et de délivrance des autorisations FLEGT.

3.3 Analyse de la planification des activités

La perturbation du dialogue entre les deux Etats n'a permis d'établir à fin 2008, une planification fondée sur des accords formels. La reprise du fonctionnement normal des mécanismes de validation des études et expertise n'a été formalisée que par la tenue de la réunion spéciale du Comité des partenaires survenue en avril 2009.

Concernant les trois experts long terme évoluant dans le secteur de transports précisément au cabinet du Ministre des Transports, en appui à la Régie des Voies Aériennes (RVA), à l'Office national des transports (ONATRA), la perspective envisagée était celle d'un renouvellement ou d'une prolongation de leurs prestations sur l'année 2009, mais les conclusions des autorités des deux côtés n'ont pas été telles.

Le recrutement de l'expert long-terme affecté au Ministère de l'Environnement pour l'appui à la Facilitation d'adhésion au processus FLEGT « Forestry Law Enforcement, Governance and Trade », effectif en 2008 a abouti à un déploiement tardif en raison de l'indisponibilité de l'agrément.

De même, le remplacement de l'expert long-terme affecté à la Direction de Planification Régionale du Ministère du Plan a été tributaire de l'agrément de l'expert sélectionné dépendant de la normalisation du dialogue institutionnel.

Par ailleurs, l'étude « Appui à la ville Lubumbashi à travers le Comité Provincial de pilotage de la stratégie de renforcement du Système de la santé » programmée pour être achevée durant l'année 2009 a connu des retards de décaissements par faute de pièces justificatives conformes.

4 BILAN DES FINANCES

4.1 Aperçu des dépenses par rapport au planning financier

	Planning Version 2009Q1	Total Expenses 2010	Ecart Planning – Réalizations	Taux d'exécution financière
A. ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE	724,74	692,63	32,11	96%
1. <i>Appui en expertise est réalisé</i>	691,24	691,04	0,20	100%
Consultants internationaux	494,94	517,78	-22,84	105%
Mission	33,50	40,49	-6,99	121%
Formation et séminaires	15,00	0,65	14,35	4%
Installation	7,60	0,00	7,60	0%
Personnel d'appui	25,20	5,32	19,88	21%
Fonctionnement	115,00	123,82	-8,82	108%
Consultants nationaux	0,00	2,98	-2,98	
2. <i>Appui en logistique est réalisé</i>	33,50	1,59	31,91	5%
Equipement	33,50	1,59	31,91	5%
B. FONDS D'ETUDES	272,50	130,82	141,68	48%
1. <i>Etudes</i>	272,50	130,82	141,68	48%
Enseignements Science de santé au secondaire	25,00	36,08	-11,08	144%
Stratégie renforcement Système de santé	140,00	0,00	140,00	0%
Autres	107,50	94,74	12,76	88%
Z. MOYENS GENERAUX	20,49	14,66	5,83	72%
Service Volontaire Congo Démocratique (SVCD)	0,00	0,54	-0,54	
Ressources financières er Procurement PFMT	20,49	14,12	6,37	69%
TOTAL GENERAL	1 017,73	838,11	179,62	82%

4.2 Analyse du planning financier

Le Planning relatif aux prestations des experts s'est limité à l'état des engagements effectifs entre les deux parties et justifie la réalisation à 96%. C'est l'arrivée de l'expert affecté au Ministère de l'Environnement qui explique le surplus de 22.840 Euros par rapport aux prévisions.

Quant au volet Etudes, le taux de 48% est imputable à la non exécution de l'étude sur l'appui à la stratégie de renforcement du système de santé dans la ville de Lubumbashi pour laquelle seulement la première tranche a été décaissée.

Ce décaissement annuel de 838,1 k€ est le plus faible sur les trois dernières années, avec 1.447,8 k€ en 2007 et 1.353,4 k€ en 2008 soit une regression moyenne de 40%.

5 SUIVI DES INDICATEURS

5.1 Dysfonctionnement et événements nouveaux éventuels

Les études ont été menées selon les termes décidés au niveau du Comité des Partenaires. Toutefois, pour les faits suivants peuvent être mentionnés pour les études ci-après :

(1) *L'appui à la ville Lubumbashi à travers le Comité Provincial de pilotage de la stratégie de renforcement du système de la santé.*

Sur le montant initial (15.000\$) mis à la disposition du Comité, il y a d'une part, des dépenses non conformes au budget (4.406\$) qui ont été engagées, et d'autre part des dépenses non éligibles (2.150\$) en raison de la qualité des pièces justificatives qui ont été constatées.

(2) *Assainissement des établissements de l'Enseignement supérieur et universitaire.*

La requête du Ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire a été acceptée en réunion du Comité des partenaires moyennant certains amendements. Une communication déficiente entre les deux parties n'a pas permis la mise en œuvre de l'enquête envisagée. Le Ministère s'est engagé ainsi dans une reformulation de la requête que le Comité des partenaires devra également validée.

5.2 Cohérence et pertinence de l'intervention

La cohérence et la pertinence des interventions identifiées avec les moyens financiers mis à disposition via le Fonds ne sont sujettes à aucune remarque particulière.

5.3 Évolution des indicateurs

L'indicateur **délai D1** mesure le temps mis entre la validation de l'étude pour financement et la mise en œuvre effective des activités.

Délai D1
A : Etude démarrée en moins d'un mois
B : Etude démarrée avec un délai d'un à trois mois
C : Etude démarrée après plus de trois mois

L'indicateur **délai D2** mesure le retard de la remise du rapport final de l'étude par rapport au délai annoncé dans le contrat.

Délai D2
A : Etude remise dans les délais prévus
B : Etude remise en retard, mais moins d'un mois
C : Etude remise avec plus d'un mois de retard

L'indicateur de **qualité** mesure la conformité de l'étude par rapport au cahier des charges.

Qualité
A : Etude jugée excellente
B : Etude jugée bonne
C : Etude jugée moyenne ou pire

Dans le tableau suivant, nous tentons d'évaluer selon les deux indicateurs retenus chaque étude en prenant soin d'indiquer l'institution bénéficiaire ainsi que la situation de l'étude.

		Délai D1	Délai D2	Qualité	Etat d'avancement
1	Inspection provinciale L'shi : Appui à la ville Lubumbashi à travers CP de la stratégie de renforcement du système de la santé	A	-	C	Suspendue
2	Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire Etat des lieux des établissements d'enseignement des sciences de santé du niveau secondaire	C	B	A	Clôturé
3	Ministère du Plan Conciliateur des comptes ITIE - RDC	A	A	A	Autres en cours
4	Ministère de l'ESU Inventaire qualitatif des établissements supérieurs et universitaires	C	-	-	Dossier en examen pour réorientation
5	Ministère du Développement rural Expert national pour GT8 MINIDER	B			En cours
6	Ministère de la Coopération internationale Appui à la préparation du COMPAR	A	A	A	Clôturé

6 APPRECIATION DES CRITERES DE SUIVI

6.1 Efficience

Les frais de missions et de fonctionnement des experts ont été décaissés utilement pour améliorer la qualité de leurs prestations et en renforcer l'impact.

Les études menées ont été validées par le Comité des partenaires et s'alignent sur les priorités établies à travers le PIC 2008-2010.

6.2 Efficacité

Le Ministère du Plan est le principal bénéficiaire de l'expertise en appui à l'Administration congolaise. Il se dégage une vision de plus en plus cohérente sur les modalités de mise en oeuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide; ceci est traduit par le leadership de la RDC sur la question des Etats fragiles et les situations précaires. Cet engagement dessine les prémices d'un environnement favorable à la création d'un cadre général d'actions orientées sur les résultats.

Plus en général, les experts offrent l'opportunité aux institutions appuyées la possibilité de s'intégrer à différents niveaux, international, régional et local dans le dialogue relatif aux enjeux de développement.

6.3 Durabilité

Des consultants nationaux ont presté pour diverses études. Les missions des experts ont notamment permis de renforcer les capacités institutionnelles en provinces. Des responsables de l'Administration ont également pris part à des ateliers internationaux. Ces actions relèvent le degré de compétences au niveau national et pallient d'une certaine manière à la carence des cadres locaux dont la RDC souffre dans ses efforts pour le développement.

L'appui par la mise à disposition d'un expert pour l'adhésion au processus FELGT dans un pays qui détient le deuxième poumon vert de la planète est d'une importance sans conteste. Il s'apparente par ailleurs à celui réalisé pour la validation au processus de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives car il s'agit d'un pays dont les principales exportations portent sur les ressources minière et les hydrocarbures.

7 NOUVEAU PLANNING

7.1 Planning des activités 2010

Aucune demande d'expert court terme n'a été réceptionnée au niveau du Comité des partenaires. Les en-cours évolueront selon le récapitulatif ci-dessous repris:

- Fatima KEKO (expert DCRE/PLAN) : 30 juin 2010
- Emmanuel HEUSE (expert FLEGT/Environnement) : 31 août 2010
- Boulel TOURE (expert DEME/PLAN) : 31 décembre 2010
- Kurt PETIT (expert DPR/PLAN) : 14 mars 2011

Les études suivantes commencées en 2008 vont se clôturer en 2009:

- Expert national attaché au Ministère du Développement rural pour Groupe Thématique 8. (fin au 31 mars 2010)
- Appui au processus de validation de la RDC à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives.

L'étude suivante a été l'objet d'un amendement et sera réexaminée au Comité des partenaires:

- Assainissement des établissements de l'Enseignement supérieur et universitaire.

Une requête du Ministère du Plan est en attente d'approbation:

- Consultant national en matière d'efficacité de l'aide (trois mois).

Dans la perspective de la mise en oeuvre du nouveau PIC, des études pertinentes sont attendues notamment sur la mise en place d'un système d'information géographique sur les zones de concentration et l'intégration ou suivi des thèmes transversaux.

7.2 Planning financier de l'année 2010

Financial Planning of RDC0302011													
Project Title : Fonds d'expertise													
Fin Plan Version: 2010Q1													
Budget Version: G01													
Donor: DGD													
Currency: EUR													
Amounts in 1000 EUR													
	Status	Fin Mode	Budget	TY-1	Balance	2010				Total	2011 to end	Est. end Proj. Bal.	Est. % exec.
						Q1	Q2	Q3	Q4				
A ADMINISTRATION													
01 appui en expertise est réalisé			7.668,27	5.176,58	2.491,69	233,63	297,68	186,45	155,15	873,41	98,60	2.545,67	72%
01 Consultants internationaux		REGIE	4.700,00	3.951,88	748,12	178,53	178,53	121,60	90,05	568,71	59,10	120,31	97%
02 Mission		REGIE	370,00	143,98	226,02	5,90	53,20	20,90	34,00	114,00	17,00	95,02	74%
03 Formation et séminaire		REGIE	500,00	6,28	493,72	9,50	16,00	12,50	3,00	41,00	10,00	442,72	11%
04 Installation		REGIE	200,00	28,19	171,81	10,90	19,85	5,85	4,50	41,10	4,50	125,21	37%
05 Personnel d'appui		REGIE	350,00	122,21	227,79	2,30	4,10	4,10	4,10	14,60	4,00	209,19	40%
06 Fonctionnement		REGIE	1.548,27	924,04	624,23	26,50	25,50	21,50	19,50	93,00	4,00	527,23	66%
07 Consultants nationaux		REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7%
02 appui en logistique est réalisé			1.522,30	496,31	1.025,99	0,00	0,50	0,50	0,00	1,00	0,00	1.024,99	33%
01 Equipement		REGIE	1.522,30	496,31	1.025,99	0,00	0,50	0,50	0,00	1,00	0,00	1.024,99	33%
B FONDS D'ETUDES													
01 Etudes			701,73	132,36	569,37	82,00	90,00	76,13	12,00	262,13	150,00	157,24	76%
01 Etudes Enseignement Sciences		REGIE	116,10	36,08	80,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,02	31%
02 Etudes Stratégie Renforcement		REGIE	85,63	0,00	85,63	25,00	20,00	19,13	0,00	64,13	0,00	21,50	75%
03 Autres Etudes		REGIE	500,00	96,28	403,72	57,00	70,00	59,00	12,00	198,00	150,00	55,72	89%
Z MOYENS GENERAUX													
01 Service Volontaires Congo			0,00	-4,97	4,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,97	7%
01 Alice VAN DER ELSTRAETEN		REGIE	0,00	-4,97	4,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,97	7%
02 Ressources financières et			107,70	14,12	93,58	14,44	0,00	10,50	0,00	24,94	0,00	68,64	36%
01 Ressources financières et		REGIE	107,70	14,12	93,58	14,44	0,00	10,50	0,00	24,94	0,00	68,64	36%
		REGIE	10.000,00	5.814,40	4.185,60	330,07	387,68	275,58	167,15	1.160,48	248,60	2.776,52	72%
		COGEST											
		TOTAL	10.000,00	5.814,40	4.185,60	330,07	387,68	275,58	167,15	1.160,48	248,60	2.776,52	72%



8 CONCLUSIONS

8.1 Activités

Les axes stratégiques qui ont soutenu les activités des experts durant l'année 2009 et qui soutendront également les interventions pour l'année 2010 sont résumés dans les lignes qui suivent.

L'importance pour se réappropriier pour l'Etat congolais de l'analyse et du cadrage macroéconomique a été soulignée par les actions et missions relatives à la reconstitution des comptes macroéconomiques effectuées au niveau des Provinces avec les cadres de la Direction des Etudes macroéconomiques. La poursuite de ces activités avec la production de documents de référence constituera la méthodologie de renforcement des capacités des cadres du Ministère dans ce domaine.

L'introduction du concept du développement durable dans les réflexions sur la planification territoriale par l'organisation et animation des ateliers d'échanges d'informations avec les cadres du Ministère du Plan et spécifiquement ceux de la Direction de la Planification Régionale, avec les décideurs politiques et les autres partenaires tels que le PAIDECO, le PADDL, les DEP sectoriels.

La tenue à Kinshasa en juin 2009 du Forum National de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide symbolise toute la contribution voulue pour participer à la vulgarisation de la Déclaration de Paris et des « Principes d'engagement international dans les Etats fragiles et les situations précaires » et le double rôle de la RDC au niveau international, à savoir, la **présidence** du Monitoring des Principes pour l'engagement dans les Etats fragiles et la **coprésidence** (RDC/DFID) pour le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat.

En vue d'éliminer les tracasseries multiples dont sont victimes les ASBL et EUP, une feuille de route a été élaborée pour permettre l'émergence d'un cadre légal nouveau conforme aux dispositions constitutionnelles, notamment celles relatives à la décentralisation.

Toute la dynamique au niveau national et international, relative au changement climatique ainsi que l'intérêt manifesté par les autorités congolaises révèlent les possibilités d'aboutir avec l'appui de l'expert à la signature de l'APV et mise en place du système de vérification de la légalité et de délivrance des autorisations FLEGT.

8.2 Recommandations

Les études spécifiques sont attendues selon les termes définis par le PIC 2010-2013 et seront examinées par le Comité des partenaires. Un canevas de requête sera élaboré pour améliorer l'examen des dossiers ainsi que leur suivi et évaluation.

Des rencontres systématiques d'échanges et de coordination entre experts sont utiles pour développer une synergie et une cohérence sur l'ensemble du portefeuille de la CTB en RDC.